CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2022

FINANCES

BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT - DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2022

Les crédits ouverts à certains chapitres du budget annexe Parcs de Stationnement de l'exercice 2022 sont à réajuster pour permettre le règlement des opérations engagées.

Ces ajustements sont effectués dans les sections de fonctionnement et d'investissement dans le respect de leur équilibre respectif.

En dépenses de fonctionnement, les montants budgétés à l'intérieur de certains chapitres sont modifiés comme suit :

Chapitre 011 « Charges à caractère général » : la somme de -100 € correspond à un transfert de crédit sur le chapitre 67 « charges exceptionnelles » pour annulation de titres de recettes sur exercice antérieur.

Chapitre 67 « Charges exceptionnelles » : transfert de crédit de 100 € pour régularisation de titres de recettes sur exercice antérieur.

FONCTIONNEMENT

Chapitre	Dépenses	Recettes
011	-100,00	
67	100,00	
Total général	**0,00**	**0,00**

En recettes d'investissement, les montants budgétés à l'intérieur de certains chapitres sont modifiés comme suit :

Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » : la présente décision modificative conduit dans son équilibre à ajuster l'enveloppe d'emprunt de – 225 398,43 €.

En dépenses d'investissement, les montants budgétés à l'intérieur de certains chapitres sont modifiés comme suit :

Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : La reprise des crédits concerne le remplacement des extincteurs tous parcs (- 3 K€) et le remplacement du poste de contrôle GTC du parc des Arts (-2,5 K€).

Chapitre 23 « Immobilisations en cours » : L'ajustement global des crédits sur les diverses opérations conduit à une réduction globale de l'enveloppe budgétée de – 219 898,43 €. Les opérations concernées sont principalement la reprise des crédits des travaux de mise en conformité des ascenseurs suite à l'infructuosité de la consultation (- 132 K€), la reprise des crédits de mise en conformité des systèmes de secours incendie tous parcs suite à report des travaux parc Mercier en 2023 (- 37 K€) et la reprise des crédits de remplacement des luminaires tous parcs au vu de l'avancement du dossier (- 27 K€).

INVESTISSEMENT

Chapitre	Dépenses	Recettes
21	-5 500,00	
23	-219 898,43	
16		-225 398,43
Total général	**-225 398,43**	**-225 398,43**

Sur proposition de Monsieur TERRIER, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n°1 au Budget Annexe Parcs de Stationnement 2022 réajustant les crédits de la section de fonctionnement et d'investissement.

_ Fin du document _